



Problème au travail

Par anonyme95

Bonjour,

je vous écris ce jour afin d'obtenir des réponses, et je ne sais à qui m'adresser. Je suis actuellement employée dans un commerce / vente, et cela ne se passe pas aussi bien que je ne le pensais avec mon patron ni avec les pratiques de vente douteuses de l'entreprise...

Pour commencer, une formation m'a été promise (pour les logiciels etc...) à mon arrivée, je n'en ai fait que très très peu au début, et quand je fais une erreur on m'accuse de ne pas être attentif, concentré, je réplique que je n'ai pas eu assez de formation et on me répond que c'est vrai, et que des sessions de formation seront faites chaque jour, j'attends encore...

Quant à mes requêtes, elles ne sont ni entendues, ni appliquées, notamment pour mes heures supplémentaires par exemple, qui ne sont ni récupérées ni payées. De plus, l'environnement de travail est très sal, la salle de pose déjeuner est très sale, nous n'avons même pas de frigo pour nos tupperware etc, et j'en passe. De plus, en tant que vendeuse, je suis censée ne faire que de la vente, or on me fait passer l'aspirateur, nettoyer le magasin et j'en passe. Sans parler de la gérante qui "volent" nos ventes (1 vente = une prime)....

Quant aux pratiques douteuses de ventes, on nous apprend clairement à arnaquer les clients, et ceux-ci ne font pas partie de mes valeurs, et je ne comprends pas comment de telles choses peuvent être approuvées... De plus, il m'est impossible de faire part de ces informations car le gérant du magasin est très ami avec le gérant de la région, donc ils se couvrent mutuellement, même lors des "fausses" absences du gérant du magasin.. Je n'ai pas le contact du RH ni de personnes au-dessus.

Je vous écris dans le but que cette situation cesse et s'améliore, et je n'ai aucune idée à qui m'adresser juridiquement, sans oublier que cela est arrivé également aux deux derniers employés qui sont partis de leur plein gré... Je ne peux démissionner, mais je ne peux accepter de travailler dans un tel environnement non plus, que ce soit pour l'égalité qui ne règne absolument pas, ainsi que ma santé morale qui en prend un coup. Je vous remercie par avance de vos réponses

Par Henriri

Hello !

Si vous ne pouvez pas envisager de démissionner ni continuer à travailler dans ce contexte il n'y a malheureusement guère de 3ème solution "soutenable" sauf à se battre ouvertement contre votre hiérarchie ce qui sera difficile pour vous.

Mais je suppose que les deux autres ex-salariés que vous avez évoqués ont plutôt temporisé le temps de chercher un autre emploi plus satisfaisant...

A+

Par anonyme95

Donc malgré que cela impacte et ma santé mentale, et les clients qui subissent les arnaques, je ne peux rien faire juridiquement parlant ?...

Par Henriri

(suite)

Si, vous pouvez agir mais sans maîtriser la réaction de votre employeur envers vous alors qu'il semble avoir une vision un peu "douteuse" de son rôle d'employeur ou de commerçant si j'en crois votre message.

Pour votre santé : vous avez le droit de demander une "visite médicale" au service de santé au travail qui couvre votre entreprise afin de lui soumettre votre mal-être professionnel. Votre employeur sera averti ne serait-ce d'abord qu'afin de

vous libérer pour le rendez-vous sur le temps de travail. Ensuite le médecin du travail interviendra peut-être auprès de l'employeur selon son appréciation de votre état.

Pour ce qui est du non respect de certains aspects de votre contrat de travail (ex : contenu de vos tâches, heures supplémentaires) vous pouvez tenter un contact avec l'inspection du travail ou un syndicat pour apprécier les éventuelles irrégularités vous concernant et vos possibilités de réaction. Vous pouvez aussi solliciter l'avis d'une permanence juridique gratuite dans votre commune.

Du côté éventuelles "arnaques" c'est plus délicat. Comment les dénoncer (quelles preuves ?) sans risquer d'être "accusée" de diffamation, d'autant que personnellement vous n'êtes pas "victime" des faits en question ? Glisser quelques allusions aux clients peut également se retourner contre vous. Il vous reste peut-être (discrètement) à ne pas appliquer les méthodes de vente préconisées par votre employeur afin d'être plus en accord avec vous-même...

A+